

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 19 FEVRIER 2026 – PROCES-VERAL

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le dix-neuf février à 20h08, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. FERRAND Etienne, M. ECOCHARD Nicolas qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. FERNANDES Michel et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian.

Étaient absents : M. PAIN Philippe,
Mme GUILLOT Myriam est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, point n°4, pour une modification de délibération.
Pas d'opposition.
Les élus sont d'accord.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2025 DE LA MEDIATHEQUE

Avant l'ouverture de la séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Dominique BUIRET, Madame Cécile DIRY, adjointe du patrimoine et agente de la médiathèque, ainsi qu'une bénévole.

Cette intervention s'appuie sur le rapport d'activité annexé à la convocation du Conseil municipal ainsi que sur un diaporama projeté en séance.

Le rapport d'activité 2025 a été rédigé par Madame Nathalie PRAT-HAURET, responsable de la médiathèque.

1. Prêts et horaires d'ouverture

À la médiathèque de Bâgé, ouverte au public 13 h 30 par semaine, 26 564 documents ont été prêtés en 2025, contre 26 059 en 2024.

Durant les vacances scolaires, l'établissement demeure ouvert 7 heures par semaine (mercredi après-midi et samedi matin).

À la bibliothèque de Dommartin, ouverte 3 heures par semaine au public et 1 h 30 pendant les vacances scolaires, 2 225 documents ont été empruntés en 2025, contre 2 436 en 2024.

2. Budget global des deux sites

1/ Budget municipal

Le budget alloué aux acquisitions de documents s'élève à 5 040 €, soit 1,20 € par habitant.

Les dépenses consacrées aux animations en 2025 s'élèvent à 1 365 €.

2/ Budget de la Communauté de communes Bresse et Saône

Une enveloppe de 20 000 € est consacrée à l'acquisition de fonds documentaires et 10 000 € au financement de spectacles pour les 11 médiathèques et bibliothèques du réseau.

Pour le site de Bâgé-Dommartin, cela représente 3 970 € dédiés à l'acquisition de livres.

Grâce à ces financements cumulés, 825 nouveaux documents ont été acquis en 2025 (675 à Bâgé et 150 à Dommartin), contre 755 en 2024 (603 à Bâgé et 152 à Dommartin).

Les deux sites disposent au total de 14 720 documents (imprimés, DVD et CD), hors prêts de la BDP, dont 12 791 à Bâgé et 1 929 à Dommartin, ainsi que de 10 abonnements à des revues (9 à Bâgé et 1 à Dommartin).

3. Fréquentation et inscriptions

En 2025, la médiathèque de Bâgé compte 994 lecteurs inscrits, dont 145 nouveaux, contre 1 009 en 2024.

La bibliothèque de Dommartin compte 112 lecteurs inscrits, dont 6 nouveaux, contre 125 en 2024.

Il est précisé que la notion de « nouveaux inscrits » comprend à la fois les premières inscriptions et les réinscriptions.

	Bâgé	Dommartin
--	------	-----------

0 à 14 ans	431	63
15 à 64 ans	464	38
65 ans et plus	99	11
TOTAL :	994	112

4. Les bénévoles et les salariées

Le fonctionnement des deux sites repose sur l'investissement des deux salariées et de 34 bénévoles, répartis comme suit :

- 23 à Bâgé (10 bénévoles réguliers et 13 occasionnels)
- 11 à Dommartin (4 bénévoles réguliers et 7 occasionnels).

Les bénévoles assurent les permanences, l'accueil des classes, les échanges de documents auprès de la DLP, la mise en service des ouvrages (équipement, désherbage), ainsi que la participation aux animations. Ils ont effectué en 2025 un total de 1 100 heures (680 heures pour Bâgé et 480 heures pour Dommartin).

Les salariées ont, quant à elles, réalisé 2 517 heures de travail (1 607 heures pour Madame Nathalie PRAT-HAURET et 910 heures pour Madame Cécile DIRY).

Elles assurent la gestion du fonds documentaire (acquisitions, classement, équipement, rangement, réparation des documents, suivi des retards), la gestion des prêts et des retours, le conseil aux usagers, ainsi que l'organisation des ateliers et des animations.

- Madame Cécile DIRY est chargée des tables thématiques, de la décoration de la médiathèque, des séances « bébés lecteurs », du club jeunes, des ateliers créatifs, ainsi que des lectures au RPE et au multi-accueil ;
- Madame Nathalie PRAT-HAURET assure le catalogage des ouvrages dans le logiciel de gestion de bibliothèque (SIGB), la gestion administrative et budgétaire, la communication (affiches, site internet, réseau social et courriels aux usagers), les commandes, l'accueil des classes et du multi-accueil, la prise de contact avec les compagnies et intervenants, ainsi que l'élaboration des plannings.

5. Les animations

En 2025, 81 animations ont été organisées, dont 9 hors les murs.

Ces actions, gratuites, ont concerné environ 1 435 participants.

Les bénévoles réalisent les permanences, les accueils de classe mais aussi les échanges auprès de la DLP, la mise en service des ouvrages (équipement, désherbage) ainsi que les animations.

BILAN

Il est souligné que la médiathèque et la bibliothèque constituent pour les habitants un « troisième lieu » favorisant l'accès à la culture, le lien social et les échanges.

La gratuité des prêts et des animations contribue à une large ouverture culturelle pour la population.

Le public exprime sa satisfaction quant à la diversité du fonds documentaire et à la qualité des animations proposées.

Les intervenantes remercient Monsieur le Maire et le Conseil municipal pour leur confiance et leur soutien

Monsieur le Maire remercie les deux salariées de la médiathèque pour leur engagement et leur capacité à fédérer les bénévoles, en soulignant que le fonctionnement des deux structures repose largement sur leur implication.

Il indique également que la date de transfert de la bibliothèque de Dommartin sera annoncée dès que possible, en fonction de l'avancement des travaux. Le choix des élus est de permettre aux lecteurs d'accéder aux deux sites.

Monsieur le Maire remercie enfin Madame Marie-Dominique BUIRET pour son rôle d'organisation et de gestion de la bibliothèque.

Ce point n'est pas soumis à délibération.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/01/2026 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 22/01/2026.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objet de fournir aux élus les informations nécessaires relatives au contexte budgétaire et de recueillir leurs observations sur les orientations proposées pour l'exercice 2026.

Le rapport de Débat d'Orientation Budgétaire a été annexé à la convocation au Conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à la présentation du document, volet par volet.

Les membres du Conseil municipal sont invités à formuler leurs questions et observations.

Après avoir exposé les contextes international et national, Monsieur le Maire présente la situation financière de la commune au 31 décembre 2025 :

Budget de fonctionnement

Présentation des recettes (dont la fiscalité) et des dépenses, notamment les charges de personnel, les subventions et les participations aux différents syndicats (SIEA, SIVOS, SIVU).

Monsieur Jean-Jacques BESSON précise que la participation au SIVOS permet de financer la gestion des équipements sportifs et le soutien en subventions auprès des associations sportives.

Monsieur le Maire indique que la Directrice générale des services a mis en place de nouveaux tableaux de suivi permettant une vision plus claire des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Budget d'investissement

Présentation des dépenses, comprenant notamment quatre projets structurants :

- les travaux de la Route du Corridor sont terminés
- la traversée de Dommartin sera achevée en mars 2026
- la construction du pôle de Dommartin a débuté en janvier 2025, et la première tranche a été réceptionnée en décembre 2025
- le démarrage de la construction de l'ALSH est prévu pour juillet 2026

Présentation des recettes (FCTVA, subventions, emprunts, taxe d'aménagement) ainsi que de l'état de la dette.

L'endettement du budget annexe de l'assainissement est également évoqué.

Monsieur le Maire précise que la commune poursuivra ses programmes d'amélioration et de réparation des réseaux d'assainissement, que le transfert de compétence à la Communauté de communes Bresse et Saône intervienne ou non.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux adjoints pour la présentation des orientations budgétaires 2026 par politique publique.

- Madame Marie-Dominique BUIRET : culture et médiathèque
- Madame Isabelle MERONI : vie associative
- Monsieur Jean-Jacques BESSON : sport et coopération intercommunale (SIVOS)
- Monsieur Éric DIOCHON : coopération intercommunale (SIVU)

Il est précisé que l'augmentation de la cotisation au SIVOS est compensée par une diminution de la cotisation au SIVU.

Madame Isabelle MERONI présente ensuite les actions en matière de solidarité, de lutte contre la précarité et en faveur des personnes âgées.

Madame Annick DONGUY présente le volet scolaire et jeunesse. Elle indique que la participation par enfant passerait de 50 € à 52 €, hausse compensée par la baisse prévisionnelle des élèves pour l'année prochaine. Une fermeture de classe est possible à Bâgé-La-Ville.

Monsieur Michel FERNANDES demande des précisions sur la baisse prévue à Dommartin ; Madame Annick DONGUY indique ne pas disposer encore des chiffres.

Monsieur Christian BERNIGAUD précise que les effectifs en maternelle devraient être de 25 à 26 élèves par classe à Bâgé-la-Ville, avec des effectifs plus faibles en élémentaire.

Madame Annick DONGUY ajoute que l'usure du matériel informatique nécessite un renouvellement partiel en 2026 et rappelle que la commune prend en charge le transport scolaire pour les déplacements vers le gymnase, la médiathèque et le boulodrome.

Monsieur Michel FERNANDES précise que le budget du Conseil municipal des jeunes n'est pas encore établi.

Monsieur Raphaël ROZIER présente le volet bâtiments et patrimoine.

Il évoque notamment le toit du forum de Dommartin et le remplacement des fenêtres de la mairie. En fonctionnement, le

budget des contrats de maintenance sera légèrement augmenté, notamment pour les ascenseurs du pôle communal. Certaines dépenses et projets mis en attente en 2025 devraient être réengagés. Il est précisé que le calendrier des travaux de l'ALSH pourrait être légèrement décalé afin de respecter les équilibres budgétaires.

Une comptabilité plus analytique sera mise en place afin de détailler les dépenses par service pour le volet bâtiments.

Monsieur Éric DIOCHON présente le volet voirie.

Madame Marie-Pierre GAUTHERET présente le volet espaces verts. Monsieur Raphaël ROZIER précise que certains aménagements du pôle communal relèvent de ce volet et sont inscrits en AP-CP.

Monsieur Jean-Jacques BESSON présente le volet assainissement et réseaux. Il indique que la réhabilitation de la station d'épuration est nécessaire pour bénéficier d'une aide de 50 % de l'Agence de l'Eau. Au titre de l'environnement, il est mentionné la prise en compte du devis de la société SUEZ concernant les bornes incendie.

Madame Isabelle MERONI présente le volet éclairage public et précise que la commune est en attente du chiffrage du SIEA.

Madame Marie-Dominique BUIRET présente le volet informatique et communication.

Monsieur Christian BERNIGAUD présente le volet personnel et formation ; Monsieur Raphaël ROZIER précise que le plan de formation devra notamment intégrer le renouvellement des CACES.

Madame Isabelle MERONI présente le volet urbanisme et indique que la Communauté de communes attend un retour pour le 3 mars concernant les éventuelles demandes de modification du PLUi.

Monsieur Christian BERNIGAUD souhaite, pour 2026, le déblocage du dossier Balichard.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientation Budgétaire, mais uniquement une délibération constatant sa présentation et la tenue du débat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1, le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 est présenté à l'assemblée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026 ;
- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2026 organisé en son sein.

3 – ENGAGEMENT ET PAIEMENT ASSAINISSEMENT - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BP COMMUNE 2026

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Article L 1612-1 - Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Cette délibération aura pour objet de permettre à la commune d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 assainissement, au regard de la nécessité de ces opérations.

Il est par conséquent proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du budget primitif ASSAINISSEMENT 2025, soit un montant maximum de 257 038.99 € / 4 = 64 259.75 euros, et de s'engager à inscrire au Budget les recettes correspondantes.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

4 – CHEMIN DU PRE BALICHARD - CESSION PARTIELLE D'UNE PETITE PARTIE DE L'ACCOTEMENT (53M²) - RECTIFICATIVE

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-23,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

Vu le tableau de classement des voies communales de la commune déléguée de DOMMARTIN,

Vu le plan cadastral de la commune déléguée de DOMMARTIN,

Vu le document de bornage,

Vu l'avis du service France Domaine en date du 24 mars 2025, référence DS : 22029415,

Vu la délibération n°2025/24 en date du 17 avril 2025 constatant la désaffectation du bien, son déclassement partiel et son intégration dans le domaine privé communal,

Vu la délibération n°2025/25 en date du 17 avril 2025 relative à la cession partielle du Chemin du Pré Balichard,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant que la délibération n°2025/25 comporte une erreur matérielle dans la rédaction du prix de cession, celui-ci devant être exprimé en prix au mètre carré et en montant total,

Considérant que cette rectification ne modifie pas la substance de la décision initiale mais vise uniquement à en préciser la rédaction,

Considérant que, pour procéder à la mise à jour des plans cadastraux, le tènement affecté par le déclassement sera délimité par un géomètre-expert avant transmission au service du cadastre,

Considérant que cette vente constitue pour la commune de Bâgé-Dommartin un acte de gestion de son patrimoine et que le prix de cession n'est pas soumis à TVA,

Considérant que cette vente sera réalisée par acte authentique devant notaire,

Considérant que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PRÉCISE que le déclassement partiel de la voie communale dite « Chemin du Pré Balichard » (parcelle cadastrale : préfixe 144 section D numéro 1152 d'une surface de 53 m²), prononcé par la délibération n°2025/24 en date du 17 avril 2025, porte sur une superficie de 53 m², conformément au plan de bornage annexé,
- RECTIFIE la délibération n°2025/25 en date du 17 avril 2025 en ce qu'elle fixe le prix de cession, en précisant que celui-ci est de 0,32 € par mètre carré, soit un montant total de 16,96 € pour 53 m²,
- PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n°2025/25 demeurent inchangées,
- APPROUVE la vente de la surface déclassée de la voie communale dite « Chemin du Pré Balichard » à Monsieur et Madame Virgile FERRAND aux conditions ainsi rectifiées,
- PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Monsieur le Maire précise que la formulation a été bloquante chez le notaire, d'où la nécessité de revoir la délibération.

5 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un diaporama est diffusé en séance. Monsieur le Maire présente les différents points ou donne la parole à l'adjoint concerné.

- Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil municipal

Souscription en cours à une ligne de trésorerie afin de faire face à d'éventuels décalages de trésorerie liés à l'arrivée différée de certaines recettes.

- Commission Bâtiments – Rapporteur : Monsieur Raphaël ROZIER

Monsieur Raphaël ROZIER informe le Conseil municipal qu'un désordre structurel a été constaté sur le bâtiment construit en 2009, dans le cadre des travaux du pôle communal.

Initialement, un affaissement du plafond avait été observé et attribué à un défaut des plaques de plâtre. Une réunion de chantier organisée avec les entreprises a permis d'accéder à la toiture et de constater que le problème provenait en réalité de la charpente : les agrafes des fermettes ont cédé.

L'architecte de l'époque (Atelier 3) ainsi que l'entreprise Tissot, charpentier intervenu lors de la construction, se sont déplacés. Il a été relevé que des pare-fumées avaient été installés en toiture et que les vis traversantes des fermettes avaient été sectionnées lors de ces travaux.

L'entreprise Tissot indique que la réparation est techniquement possible mais nécessite la dépose complète de la couverture, la reprise de la charpente et la pose de planches sur toute la longueur.

Dans l'attente de l'avis du fabricant de la charpente, l'ensemble des travaux est suspendu.

Il est précisé que le sinistre n'est pas pris en charge par l'assurance, celle-ci couvrant les conséquences du dommage mais non le dommage lui-même.

Monsieur Raphaël ROZIER estime que l'assurance pourrait néanmoins accompagner la commune sur le plan juridique afin d'engager, le cas échéant, la responsabilité de l'entreprise concernée.

Monsieur Michel MERCIER demande des précisions sur le devis relatif aux mesures de sécurisation. Monsieur Christian BERNIGAUD indique qu'un devis sera établi hors marché par l'entreprise Gelin, la reprise de la charpente étant envisagée par l'entreprise Tissot.

Monsieur Raphaël ROZIER précise que le calendrier des travaux de l'ALSH pourrait être décalé afin de permettre la prise en charge financière des aléas liés au chantier du pôle communal.

- **Projet ALSH**

La réunion de relecture de l'avant-projet définitif a eu lieu récemment. Le permis de construire sera déposé prochainement et la commune lancera la phase DCE le 27 mars, pour un retour des offres fixé au 24 avril.

Les critères de sélection retenus sont de 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique.

Le recours à des matériaux biosourcés est envisagé, notamment en vue de l'obtention de subventions.

- **Commission Voirie – Rapporteur : Monsieur Éric DIOCHON**

Monsieur le Maire présente les résultats d'un nouveau comptage de vitesse route de Montgrimoux, montrant une majorité de circulations comprises entre 50 et 60 km/h.

Monsieur Éric DIOCHON indique que deux tranches de travaux sont envisagées :

- 75 000 € pour la première tranche, incluant la chicane
- 70 000 € TTC pour la seconde tranche, correspondant à l'achèvement du trottoir

Monsieur Étienne FERRAND signale que les chicanes provisoires sont peu visibles en arrivant de Feillens et suggère leur déplacement. Monsieur Christian BERNIGAUD annonce l'organisation d'une réunion de terrain avec l'entreprise SOCAFL. Le marché de voirie 2026-2029 a été attribué à l'entreprise SOCAFL. L'entreprise DE GATA, également candidate, n'a pas été retenue.

Le rabotage des passages surélevés interviendra lorsque les conditions météorologiques seront favorables.

- Madame Marie-Pierre GAUTHERET fait un point sur l'avancement de la traversée de Dommartin, ralenti par la météo.

Monsieur Jean-Jacques BESSON signale une difficulté liée au respect des plans.

Monsieur Christian BERNIGAUD précise que le Département a programmé la réfection de la bande de roulement début avril.

- **Syndicats et intercommunalité**

Madame Isabelle MERONI rend compte de l'assemblée générale du SIEA du 5 février 2026 à Bourg-en-Bresse. Le SIEA accompagnera les communes dans la collecte des redevances d'occupation du domaine public, désormais à leur charge.

Monsieur Étienne FERRAND indique que le quorum n'avait pas été atteint lors de la première assemblée générale, en raison des intempéries dans le Pays de Gex.

- **Vie communale et associative**

Madame Marie-Dominique BUIRET fait un retour sur la cérémonie des vœux, qui a réuni plus de 330 personnes, et remercie les élus, leurs conjoints ainsi que les agents pour leur participation à l'organisation.

Monsieur Christian BERNIGAUD présente un compte rendu des assemblées générales récentes :

- 30 janvier 2026 : Passion Patrimoine (projets relatifs à la dernière tranche du lavoir et aux visites culturelles)
- 6 février 2026 : SLIS
- 6 février 2026 : Amicale des pompiers
- 7 février 2026 : Comité des Fêtes (situation financière saine, recherche de bénévoles masculins)

Il évoque également la cérémonie des conscrits du 14 février 2026 et la prise de photographie avec la doyenne de la commune.

Madame Marie-Dominique BUIRET présente l'animation proposée le 18 février 2026 par médiathèque à Bag'Évasion. 4 membres du club des aînés étaient également présents.

- Organisation des élections

Monsieur le Maire rappelle que les élus assurant des permanences ont reçu un courriel précisant les créneaux.

Monsieur Jean-Jacques BESSON souligne la nécessité d'organiser l'attente à l'intérieur du bureau de vote en raison des conditions météorologiques.

- Ressources humaines

Monsieur Christian BERNIGAUD indique que l'externalisation de la gestion des paies interviendra à compter du mois d'avril 2026.

Il précise également que le plan de formation devra intégrer le renouvellement des CACES.

Il précise que la directrice des services a démontré sa grande capacité d'intégration et sa réactivité en prenant en main les dossiers avec efficacité.


- Divers

Madame Marie-Pierre GAUTHERET annonce la tenue prochaine de l'assemblée générale de l'Office de tourisme ainsi que celle du comité de fleurissement de Dommartin.

Madame Isabelle MERONI informe que le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni la semaine précédente.

Madame Marie-Dominique BUIRET indique qu'il n'y aura pas de permanence de la conseillère numérique en mars pour raison de formation ; de nouveaux créneaux seront proposés ultérieurement. Elle précise que ces permanences rencontrent un bon succès.

La séance est levée à 21h48.

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
GUILLOT Myriam	